

# La fête cantonale des sous-officiers

Autor(en): **F.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **20 (1882)**

Heft 28

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-187055>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 un an . . . . 4 fr. 50  
 SUISSE six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER: un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin  
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en  
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —  
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES :**  
 La ligne ou son espace, 15 c.  
 —  
 Pour l'étranger, 20 cent.

### La fête cantonale des sous-officiers.

Au moment où les affiches les plus diverses annoncent partout la fête cantonale des sous-officiers, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques détails et en leur racontant les prouesses futures de nos sous-officiers dans les journées des 21, 22, 23 et 24 juillet.

La société se réunit pour la première fois à Lausanne. La Société fédérale, forte de 1400 membres, compte à peu près la moitié de Vaudois dans son sein ; son but est de perfectionner, en dehors du service de la patrie, l'instruction militaire de ses membres. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont un véritable encouragement pour elle, et nous sommes enchantés de faire, à Lausanne, sa connaissance plus intime.

La fête promet d'être charmante, une des plus jolies et des plus variées que nous ayons eues depuis longtemps dans notre ville. Le programme, bien étudié, nous fait espérer quelques journées instructives et très amusantes en même temps. Il y aura tir pendant quatre jours, concours d'équitation, courses de chevaux, concours d'escrime, de pointage et de harnachement. En outre, plusieurs importantes questions militaires ont été mises au concours ; 15 mémoires sont parvenus, et le jury, qui les a déjà examinés, a jugé sur leurs mérites respectifs.

Ces quatre journées seront des plus remplies. Le vendredi est consacré entièrement au tir. Le samedi matin, la diane et le canon nous apprendront que la fête commence. Quelques bons bourgeois ouvriront l'œil en maugréant, mais le refermeront probablement de suite : le Lausannois aime tant à dormir.

Le cortège se formera et arrivera à Beaulieu, paré et organisé pour la circonstance. Disons quelques mots de l'arrangement général de la place.

Dans l'angle nord-est, une élégante cantine à l'architecture militaire, avec créneaux et machicoulis, œuvre de M. le capitaine Cugnet, pourra contenir 1200 couverts ; le tout bien décoré d'armes et de verdure. La tribune est prête pour les orateurs qui viendront nous réjouir, les uns par de patriotiques paroles, d'autres par quelques bonnes chansons militaires.

En face, la salle de bal, en verdure, où nos élégants troupiers feront valser à qui mieux mieux leurs belles demoiselles.

A droite, et occupant le reste de la place, se trouve le champ de courses, dont la piste est séparée des

spectateurs par des barrières en planches. Le milieu de l'enceinte est réservé aux voitures et au public ; la partie basse, aux actionnaires (pauvres actionnaires ! au moins là vous ne serez pas comme l'éléphant, trompé avec défenses d'ivoire) ; et la partie supérieure, formant un gradin naturel avec élégant tapis vert, sera pour ceux qui paieront 2 francs. De là le coup d'œil sera réellement beau. On verra le champ de courses dans son ensemble ; on pourra suivre toutes les péripéties de la lutte et tous les épisodes plus ou moins drôles qui ne manqueront pas de se produire. On verra à ses pieds toute la place avec son nombreux public, les voitures, les baraques, et, au loin, le magnifique panorama du Léman et des Alpes. — Le spectacle sera curieux, et c'est la première fois, croyons-nous, que Lausanne se lance dans ce genre de sport ; il y a bien eu, dans le temps, une espèce d'hippodrome sur Monthenon et quelques courses à âne, ou en sac, mais jamais de courses sérieuses.

Le programme nous promet, pour samedi après midi, des concours variés : escrime à la baïonnette et au sabre de cavalerie, concours de pointage et de harnachement, toutes choses nouvelles pour la grande majorité des gens. Le soir, concert à la cantine.

Dimanche matin, équitation, concours spéciaux et assemblée générale ; l'après-midi, courses de chevaux avec distribution des prix ; le soir, grand cortège en ville et, plus tard, bal.

Le lundi, distribution des prix pour les autres concours et le tir ; banquet et clôture de la fête.

Puisse le soleil ne pas nous bouder, comme il le fait depuis quelque temps, et la fête réussira en tous points ; tout est bientôt prêt. F. C.

### Le régiment d'Ernst.

Un de nos abonnés, M. E. Favre, à Nyon, a eu l'obligeance de nous communiquer une lettre de « l'Avoyer, Petit et Grand Conseil, de la Ville et République de Berne, » datée du 20 mars 1792, par laquelle Leurs Excellences informaient leurs baillys de la décision qu'elles venaient de prendre au sujet des actes outrageants dont le régiment d'Ernst, au service de Louis XVI, avait été victime de la part de révolutionnaires français, qui, ne pouvant le corrompre, s'en rendirent maîtres par la trahison, le 26 février 1792.

Les événements dont ce document fait mention étant intimement liés au grand bouleversement social qui se préparait en France, et dont la prise de